

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 07 novembre 2019

n°018

page 1/2

### EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 25 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U. K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 11 ) :** J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND  
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS  
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT  
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD  
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT  
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY  
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

**EXCUSES ( 3 ) :** M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement ALOE (dispositif Accueil Loisirs Enfants) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne**

*Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient à travers le dispositif ALOE le développement des loisirs de proximité à destination des enfants issus de familles à faibles ressources.*

*Le dispositif ALOE a pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.*

*Les subventions allouées à l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF (Visa Vacances) concernent l'activité accueil de loisirs extrascolaire financée dans le cadre d'une prestation de services ALSH.*

*L'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF (Visa) bénéficient de cette aide. Afin d'en obtenir l'octroi, une convention d'objectifs et de financement doit être signée au titre de l'année 2019.*

\*\*\*\*\*

**VU** le projet de convention d'objectifs et de financement ALOE, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal et de l'ALSH SPORTIF,

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter une aide complémentaire aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 07 novembre 2019**

**n°018**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF bénéficient d'une prestation de service « Accueil de Loisirs Extrascolaires »,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement ALOE 2019 concernant l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

Les recettes correspondantes seront réalisées aux imputations 421/7478/5220 pour l'Accueil de Loisirs Municipal et 422.3/7478/5600 pour l'ALSH SPORTIF du budget de l'exercice.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service  
juridique**

**Nadège GROLLIER**

